

EP Campus Condorcet

**Délibération du Conseil d'administration n° 2019-22 du
9 juillet 2019 réuni au siège de l'EPCC 20, av. George
Sand 93210 Saint-Denis**

Membres du Conseil d'administration : 36
Membres présents et représentés au début de la séance : 26

**Délibération n°2019- 22 du Conseil d'administration relative à l'avenant n°3 à la
convention de versement de la dotation Etat Opération Campus Condorcet.**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de
l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;

Vu la convention du 20 juillet 2010 modifiée par avenants en date du 20 juillet 2011 et du 20
décembre 2013 conclue entre l'Etat et l'ANR relative à l'opération Campus ;

Vu le projet d'avenant n°3 à la convention de versement de la dotation Etat Opération Campus
Condorcet ;

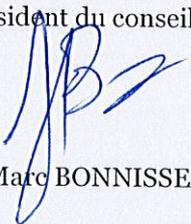
A l'unanimité des voix moins une abstention, le Conseil d'administration autorise le Président de
l'EPCC à signer l'avenant n°3 à la convention de versement de la dotation Etat Opération Campus
Condorcet.

Abstention : 1
Votes pour : 25
Votes contre : 0

Affichage le 09/07/2019
Publication le 09/07/2019
Transmission au contrôle de légalité le 09/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration


Jean-Marc BONNISSEAU